

N°49/12.11

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 345'000.00 POUR LA MISE EN SÉPARATIF ET LE RENFORCEMENT  
DES INFRASTRUCTURES À L'IMPASSE DERRIÈRE-LA-VILLE**

---



**Annexe : un plan**

**Infrastructures, énergies et espaces publics**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 décembre 2011.**

**Première séance de commission : lundi 12 décembre 2011, à 18 h 30, en salle de conférence, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>	<b>3</b>
	2.1 Collecteurs.....	3
	2.2 Gaz naturel.....	3
	2.3 Éclairage public.....	3
	2.4 Voies de circulation .....	4
	2.5 Planification des travaux.....	4
<b>3</b>	<b>ASPECT FINANCIER.....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION.....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

L'Impasse Derrière-la-Ville est équipée d'une coulisse en système unitaire qui conduit les eaux mélangées au collecteur principal de la rue des Charpentiers / rue de la Gare, en passant sous le bâtiment de la parcelle privée N° 334. Cette coulisse n'est pas étanche et les eaux superficielles s'infiltrent à l'intérieur de cette canalisation.

Les propriétaires du secteur ont été approchés et nombre d'entre eux ont témoigné un grand intérêt pour le raccordement de leur bâtiment au gaz naturel, les bâtiments étant actuellement chauffés au mazout.

Une gaine de protection sera posée en parallèle aux autres services afin de remplacer l'éclairage public car ce dernier ne répond plus aux normes. Il est actuellement alimenté en provisoire suite à la démolition de l'immeuble N° 1 de la rue de l'Avenir. Cet immeuble abritait l'alimentation de l'éclairage de l'impasse et servait de support pour moitié des luminaires de la longueur illuminée de l'impasse.

Les conduites d'eau potable ne seront pas remplacées, celles-ci étant conformes et en état.

Swisscom et Cablecom ne prévoient pas de travaux dans ce secteur, la Romande Energie prévoit des interventions uniquement dans le périmètre de la rue de l'Avenir.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

### 2.1 Collecteurs

Deux nouveaux collecteurs, l'un pour les eaux claires et l'autre pour les eaux usées, seront construits à des profondeurs allant de 1.65 m à 2.05 m pour les eaux usées et de 1.50 m à 2.15 m pour les eaux claires. Ces nouvelles canalisations seront construites avec des tuyaux en polypropylène (PP) Ø 200 mm pour les eaux usées et Ø 250 mm pour les eaux claires. Ils seront enrobés de béton selon le profil type U4 de la norme SIA 190.

Le collecteur d'eaux claires sera raccordé au collecteur unitaire de la rue de la Gare. Un tronçon du collecteur d'eaux usées sera raccordé sur celui de la rue de l'Avenir et l'autre tronçon sur le collecteur qui passe sous le bâtiment de la parcelle N° 334.

### 2.2 Gaz naturel

En parallèle au collecteur communal, une nouvelle conduite de gaz en polyéthylène (PE) Ø 90 mm sera posée afin de permettre le raccordement des bâtiments de la rue de la Gare N° 14 à 20.

Cette nouvelle conduite sera raccordée à celle existante à la rue de l'Avenir.

Les travaux d'appareillage (pose des conduites pression) seront exécutés par les Services industriels.

### 2.3 Éclairage public

Dans le but de moderniser et de mettre en conformité l'éclairage public existant, il est prévu de remplacer les mâts et luminaires provisoires par de nouveaux éléments équipés de sources lumineuses de dernière génération. La consommation d'électricité sera réduite d'environ 50%.

#### **2.4 Voies de circulation**

La chaussée de l'Impasse Derrière-la-Ville sera complètement reconstruite à la fin des travaux, y compris les fondations.

Un nouveau tapis sera posé sur la chaussée de la rue de l'Avenir dans l'emprise du chantier.

#### **2.5 Planification des travaux**

L'Impasse Derrière-la-Ville sera fermée à la circulation. Les détenteurs de places de parc dans la cour des parcelles N°s 332 et 335 recevront une autorisation de parcage. Les travaux auront une durée de trois mois et débiteront une fois les travaux de construction du gros-œuvre du bâtiment de la rue de l'Avenir 1 terminés (environ mi 2012).

## 3 ASPECT FINANCIER

<b>Devis estimatif des travaux</b>	<b>Ouvrage global</b>	
	Montant	Total TTC
<b>Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées</b>		<b>239'000.00</b>
- Génie civil	236'000.00	
- Curage et contrôle par télévision	3'000.00	
<b>Electricité (éclairage public)</b>		<b>20'000.00</b>
- Génie civil	13'000.00	
- Appareillage	7'000.00	
<b>Gaz naturel</b>		<b>18'000.00</b>
- Génie civil	12'000.00	
- Appareillage	6'000.00	
<b>Signalisation</b>		<b>1'500.00</b>
- Signalisation verticale et marquage	1'500.00	
<b>Frais divers</b>		<b>43'500.00</b>
- Frais d'ing. pour étude et direction des travaux	42'000.00	
- Frais de géomètres	1'500.00	
<b>Frais divers</b>		<b>7'500.00</b>
- Assurances	3'800.00	
- Expertise immeubles	2'700.00	
- Publication	1'000.00	
<b>Imprévus</b>		<b>15'500.00</b>
- Imprévus environ 5%	15'500.00	
<b>Total, TVA 8% comprise</b>		<b>345'000.00</b>

Prestations fournies par les services communaux

- Main-d'œuvre et pose de l'appareillage	GAZ	CHF	3'000.00	
	EP	CHF	1'000.00	CHF 4'000.00
- Gestion du projet				<u>CHF 5'000.00</u>
- Total				<u>CHF 9'000.00</u>

Un montant de CHF 350'000.00 « Impasse Derrière-la-Ville, collecteurs séparatifs et conduites industrielles » figure au plan des investissements 2011.

#### 4 CHARGES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

#### 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 345'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures à l'Impasse Derrière-la-Ville ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 17'400.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

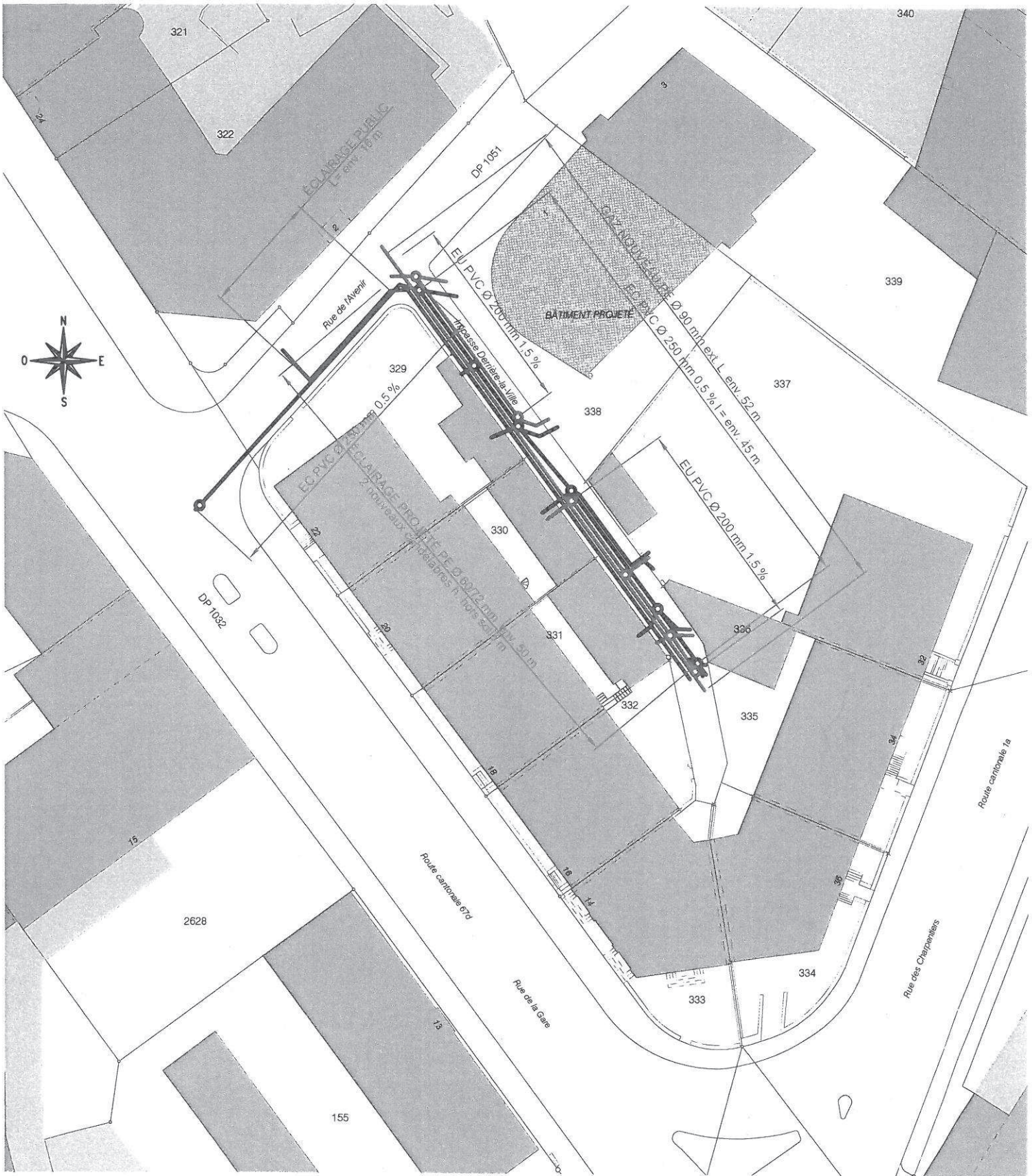
**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2011.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella



<b>Impasse Derrière-la-Ville</b>		<b>N° 707 - 103</b>			
<b>PLAN SYNOPTIQUE</b>		éch. 1:500			
		Mod	Date	Desin	Contr.
		-	07.11.2011	LS	
		A			
		B			
		C			
		D			
<b>INFRASTRUCTURES ET ENERGIES</b> <b>Services techniques</b> <small>VILLE DE MORGES</small> <small>Tel. 021/823.03.20 Fax. 021/823.03.28</small> <small>Infrastructures@morges.ch</small>		<b>ETABLI SUR LA BASE</b> <b>DES DONNEES CADASTRALES</b>			

- Projet collecteur EU
- Projet collecteur EC
- Projet gaz naturel
- Projet électricité